



RÈGLEMENT DU CONCOURS SURF PANORAMA 2026

Article 1 : Organisateur

L'association **EuroSIMA**, dont le siège est situé 123 Bd de la Dune, 40150 Soorts-Hossegor, organise **du 25 février 2026 au 31 mars 2026** inclus un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : "**Enquête Surf Panorama – Tirage au sort**".

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de l'organisateur et de leurs familles.

Pour participer valablement, le participant doit :

- répondre intégralement au questionnaire en ligne ;
- renseigner une adresse e-mail valide ;
- valider sa participation avant la date de clôture.

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne (même e-mail) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Article 3 : Modalités de désignation des gagnants

À l'issue du jeu, 2 gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé en interne parmi l'ensemble des participants éligibles.

Le tirage au sort interviendra dans un délai maximum de 15 jours après la clôture du jeu. Les gagnants seront contactés par EuroSIMA sur l'adresse email indiquée. Si les gagnants ne se sont pas manifestés 14 jours après avoir été contactés, leur victoire sera annulée et un autre gagnant sera tiré au sort depuis contacté.

La décision de l'organisateur est sans appel.

Article 4 : Dotations

Le jeu est doté de 2 lots, attribués comme suit :

2 bons d'achat ou cadeaux, d'une valeur unitaire approximative de 500 € TTC.

Exemple de cadeau : [sac à dos Rip Curl](#)

Les lots :

- ne sont ni échangeables ni remboursables contre leur valeur en espèces ;
- ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer un lot par un lot de valeur équivalente en cas d'indisponibilité.

